****

**CHARTE  DES  CLUBS   CADRE  DE  REFERENCE**

**16  mai 2013**

*La charte est le document de référence du réseau des agences d’urbanisme pour le bon fonctionnement des clubs de la FNAU.*

**VALEURS  ET  OBJECTIFS  DES  CLUBS  FNAU**

Les valeurs incarnées par les clubs sont **la  gratuité,  le  partage,  l’ouverture,  la  mutualisation,  la  liberté  d’initiative**. Leurs principaux objectifs sont de :

-­‐ permettre à chaque salarié partie prenante de construire son appartenance à un métier présent au sein du réseau des

agences en partageant son expérience,

-­‐ forger, unifier et capitaliser en permanence et sans exclusive le terreau commun de nos cadres de référence et de nos

méthodologies, de nos doctrines dans nos différents domaines d'expertise,

-­‐ de favoriser le travail en réseau.

**CONTEXTE**

*1. Pourquoi ça marche ?*

Nous reconnaissons et on nous envie, à travers les clubs FNAU, une dynamique d'une grande originalité et probablement unique dans le paysage national. L’ensemble des agences participe à la vie des clubs. Cette dynamique associe les salariés des agences à raison, en moyenne, d’une demi~~e~~ journée par salarié par an.

Chaque club a son mode de fonctionnement, son rythme, ses succès. Les clubs fonctionnent sur la base du volontariat, grâce au dévouement et à la passion des animateurs, à l’ouverture et à la confiance des directeurs, à la responsabilité et à la capacité de remise en question des participants. Ce sont des lieux de valorisation sans rapport hiérarchique. Les clubs ne reçoivent pas de directive. L’initiative et le travail en réseau priment.

Les animateurs des clubs établissent un programme à l’avance. Le nombre d’intervenants extérieurs sollicités va croissant. La plateforme Extranet pour capitaliser les échanges est de plus en plus utilisée. Les interclubs connaissent un vrai succès et décloisonnent les thématiques.

*2. Quelles évolutions ?*

Cependant, dans leur ensemble, ils rencontrent un même frein : les agences ont besoin d’eux, mais se pose la question des moyens financiers et des moyens humains (temps pouvant être consacré aux clubs – aussi bien animateurs que participants).

Les clubs représentent un potentiel collectif, qui se concrétisera en s’articulant plus nettement avec les enjeux stratégiques

et les modalités (transversalité et mode projet) du réseau des agences. Dans le contexte actuel, il s’agit aussi de stimuler

leur créativité et leur capacité prospective.

Le rôle de formation des participants exercé par les clubs est réel, en particulier pour les nouveaux arrivants, mais informel. Les bénéfices et l’impact des clubs ne sont ni assez lisibles, ni assez valorisés.

*3. L’esprit de la charte*

Cette charte est rédigée dans le but d’expliciter les engagements des uns et des autres, pour éviter les incompréhensions, lever les éventuelles défiances dues à un manque de clarté et de respect des différentes parties prenantes ; elle vise aussi à dresser des perspectives pour développer et valoriser le potentiel des clubs.

Nous voulons que la charte soit un aiguillon pour développer l’activité des clubs, au sein d’un cadre ; elle n’a pas pour objet de bloquer leur liberté de fonctionnement. Nous proposons de faire un bilan de son application fin 2013, dans le cadre du bilan des clubs.

**LA  CHARTE  DES  CLUBS**

 **Définition  d’un  club  FNAU**

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme offre aux professionnels des agences la possibilité d'échanges permanents dans le cadre de clubs et de groupes de travail. Ces clubs permettent :

-­‐ de partager des informations, de développer des compétences

-­‐ de présenter des expériences conduites en agences,

-­‐ de rencontrer des experts extérieurs, de favoriser les échanges avec d’autres institutions,

-­‐ de faire le point sur les évolutions contextuelles ou les derniers développements législatifs ou réglementaires,

-­‐ de diffuser des informations sur la thématique du club,

-­‐ d’initier des co-­‐productions ou des programmes de recherche.

Ils contribuent à créer une culture professionnelle commune à toutes les agences et alimentent les productions du réseau.

 **Engagement**

Les clubs s’engagent à proposer au réseau des agences :

• un programme annuel de réunions (en lien avec les priorités des agences et de la FNAU)

• la désignation de 2 à 4 animateurs pour répartir la charge de travail et assurer la continuité

• l’organisation et la tenue de plusieurs réunions chaque année

• une restitution régulière au réseau et en interne dans les agences

• la capitalisation régulière des travaux sur l’Extranet Fnau

• un contrat clair entre chaque animateur/participant et son directeur

 **Animateur,  participant,  directeur  d’agence  et  FNAU  ont  des  rôles  particuliers  dans  le  fonctionnement  des  clubs**

Rôle du participant

Contribuer activement au fonctionnement du club, par sa présence et/ou à distance (via l’extranet) Acquérir une culture, des savoir-­‐faire, des méthodes

Profiter de l’expérience du réseau et des autres agences

Relayer les exemples de son territoire (présenter une étude de cas, faire part de son expérience)

Être actif sur les outils de communication de la FNAU (Extranet, forum…) Informer sa direction de son inscription à un club

Faire un retour de la journée club en interne agence (réunion, journal interne, compte rendu)

Rôle de la direction de l’agence par rapport au participant

Inciter à participer aux clubs FNAU

Diffuser les programmes et ordres du jour des clubs

Donner un cadre interne à l’agence à la participation aux clubs Connaître et valider les temps de participation aux clubs Organiser le retour des clubs en interne

Valoriser l’implication dans un club et les compétences développées

Rôle de l’animateur

Animer le club

Définir le programme de travail

Organiser les réunions, définir l’ordre du jour, prendre les contacts extérieurs

Répartir, si besoin, certaines tâches auprès des membres du club

Rédiger le bilan annuel du club

Faire circuler les supports et documents de travail du club sur les outils de communication interne de la FNAU Valoriser les travaux en privilégiant l’Extranet

Informer et solliciter la Fnau sur les travaux du club (compte-­‐rendu des clubs, ordre du jour de la réunion, nom

des participants)

Représenter la Fnau en cas de besoin et en prenant l’attache de la FNAU

Rôle du directeur de l’agence par rapport à l’animateur

Inciter à prendre des responsabilités dans les clubs

Donner un cadre de fonctionnement à l’animateur : temps passé en animation du club, valorisation interne, reconnaissance des compétences…

Reconnaitre dans le plan de charge l’implication d’un animateur qui est en moyenne de l’ordre de **15   jours/an**

(sans publication ni évènementiel)

Valoriser l’implication dans un club et les compétences développées

Rôle de la FNAU par rapport aux animateurs et directeurs

Etablir un programme de travail cadre et le bilan annuel des clubs Relayer l’information sur les clubs dans les réunions de directeurs Faciliter l’organisation logistique des clubs

Développer l’outil Extranet et le valoriser, inciter les clubs à l’utiliser

Accompagner les transitions entre animateurs

Prendre en charge le remboursement des frais de transport des intervenants extérieurs au réseau (mais non ceux des membres du réseau)

Informer les clubs par une veille thématique (projets de loi, évènements) Offrir une rubrique sur la vie des clubs dans Traits d’agences

Valoriser les travaux des clubs dans les ateliers des rencontres nationales et lors d’autres événements

Apporter un appui pour l’organisation de formations métiers

Réaliser le suivi éditorial et financer certaines publications, et des formations en intra

Rôle du directeur par rapport à la FNAU

S’informer des travaux des clubs via le bilan annuel, les éléments disponibles sur la plate-­‐forme, les retours des participants…

Participer et contribuer à des temps de restitution des clubs (lors des réunions de directeurs, séminaires…) Contribuer à la définition de lignes directrices pour le travail des clubs en lien avec les priorités du réseau des agences et de la FNAU

Participer, le cas échéant, comme référent d’un club

Rôle du directeur référent d’un club

Chaque club peut se choisir un directeur référent : il est le relais du club auprès des autres directeurs. Il s’agit d’une option possible, et non d’une obligation.

 **Création  et  évolution  des  clubs  et  groupes  de  travail**

Conditions pour créer un groupe de travail

Il s’agit d’une structure temporaire dédiée, pouvant ou non évoluer vers un club.

Un sujet intéressant le réseau (au moins 5 agences) La volonté marquée de plusieurs directeurs

Une perspective de production et de valorisation (ex développement d’un partenariat, nouveau cadre législatif)

1 pilote animateur

Conditions pour créer un club

Pérennisation d’un groupe de travail (ex groupe de travail culture/patrimoine)

2 animateurs ou plus

Au moins 10 agences intéressées

Un programme de réunions

Modalités en cas de difficulté de fonctionnement de club

Par exemple, absence d’animateur, baisse de fréquentation, etc.

Période d’analyse au sein du club en relation avec la FNAU

Examen en réunion des directeurs sur proposition du coordinateur/trice de la FNAU

Proposition de solutions (recherche d’animateur, définition d’un programme de travail, fusion avec un autre club ou éventuel arrêt)

Co décision directeurs / FNAU Médiation le cas échéant de la FNAU

 **Organisation  des  activités  complémentaires  des  clubs**

Outre leurs réunions traditionnelles, les clubs peuvent avoir des activités complémentaires. Il ne s’agit pas d’activités obligatoires, mais de modes de fonctionnement spécifiques qu’il s’agit de reconnaître comme tels.

Passage en mode transversal

*Exemple : Interclubs*

Choix conjoint d’un sujet entre animateurs de plusieurs clubs

Discussion des possibles interclubs en réunion annuelle de coordination FNAU et accord sur le principe des interclubs

Organisation collégiale de l’interclub

Passage en mode veille

*Exemple : Veille juridique ou jurisprudentielle du club planification*

1 ou 2 personnes en charge de la veille dans le club

Une diffusion sur extranet ou en forum (mode wiki)

Passage en mode évènement

*Exemples : Séminaire Scot du Club Planification, séminaire INSEE FNAU du Club Observation, colloque Fnau Certu sur les*

*EMD du club Mobilités*

1 ou 2 pilotes

Information de la Fnau sur le programme et les intervenants

Diffusion de l’invitation à toutes les agences

Passage en mode production et mode projet

*Exemples : workshop club PUP, publication dossier aires urbaines, (avec financement extérieur ou non)*

1 pilote identifié

1 équipe-­‐projet

1 directeur et/ou un membre FNAU référent

Un cahier des charges, un nombre de jours identifiés, un planning, un budget prévisionnel qui doit être préalablement validé par la FNAU en cas de dépenses externes (ex publication)

Un accord des directions pour les participants

Une signature FNAU des publications

Passage en mode formation

*Exemple : formation organisée par le club géomatique ou le club doc…*

Les formations standard du marché sont souvent peu adaptées aux agences... il y a des besoins de formation ciblées, qui sont exprimés dans les clubs.

La FNAU est organisme de formation. Dans le cadre du plan de formation FNAU qui existe par ailleurs, à destination des

membres des agences, les clubs peuvent proposer des formations à organiser.

1 responsable pédagogique et /ou 1 formateur (qui peut être interne ou externe, rétribué sur un modèle à définir) Un programme pédagogique avec des objectifs et des coûts pédagogiques validés par la FNAU.

Une journée minimum pour une formation (sinon non éligible aux plans de formation des agences) Une feuille de présence

Une grille d’évaluation

Passage en mode mutualisation d’outils

*Exemple : traitement d’une base de données pour l’ensemble du réseau, partage d’un logiciel, d’un abonnement*

Le club identifie un travail ou un outil à mutualiser avec un mini cahier des charges / note de cadrage validé par la

FNAU et par le groupe des directeurs

Une agence prend en charge la production, l’acquisition et la mutualisation d’un outil, avec l’appui de la Fnau

La FNAU et le pilote diffusent aux agences

Le fonctionnement selon un mode précis est annoncé dans le programme de travail du club, restitué et évalué comme tel dans le bilan annuel.

 **Dialogue  clubs  et  directeurs**

Le dialogue intervient à différentes occasions, au cours de l’année, entre les directeurs et les clubs : Lors de la journée annuelle de programme et de bilan des clubs

Lors de l’établissement du planning prévisionnel des clubs (dates et ordres du jour), en lien avec le programme de

travail FNAU

La mobilisation des clubs sur l’organisation des Rencontres annuelles (diffusion du sujet, appel à contribution) L’organisation régulière de présentation de travaux des clubs aux réunions de directeurs (après midi)

Une semaine des clubs favorisant les échanges et la présence des agences des DOM

Par cette charte, nous convenons que ce dialogue est crucial pour l’avenir des agences, de leurs salariés, des clubs et de la

Fnau, dans un esprit de co-­‐évolution.